

MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

Juriste (Cabinet du Président), P-3

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES	:	19 novembre 2019
DATE DE PUBLICATION	:	21 octobre 2019
UNITÉ ADMINISTRATIVE	:	Greffe/Cabinet du Président
LIEU D'AFFECTATION	:	La Haye
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT	:	19-LEG-RMT-125441-R-THE HAGUE (R)

Valeurs fondamentales de l'ONU : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques

Le poste est à pourvoir au sein du Cabinet du Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, à la division de La Haye. Le titulaire du poste travaille sous la direction du Président, du Chef de Cabinet et du Conseiller juridique principal, et relève du Chef de Cabinet et du Conseiller juridique principal.

Responsabilités

Sous la direction du Président, du Chef de Cabinet, du Conseiller juridique principal et des juristes (P-4) des deux divisions, le titulaire du poste est chargé de fournir des conseils spécialisés en matière juridique, stratégique, administrative et judiciaire dans le cadre des fonctions dévolues au Président, de rédiger et d'examiner des ordonnances et des décisions, d'analyser le droit, les règlements et les principes en vigueur, et de réviser des politiques, des mémorandums, des rapports, des communiqués de presse et de la correspondance. Il effectue et supervise notamment des travaux de recherche juridique, en particulier en droit international humanitaire et en droit international pénal ; il suit l'évolution du droit international ; il gère diverses activités en lien avec les fonctions dévolues au Président ; il représente le Président dans des réunions interinstitutionnelles, des conseils et des comités *ad hoc* ; et il fournit des orientations institutionnelles en accord avec le mandat du Mécanisme, notamment en assurant la coordination avec des hauts responsables d'autres sections et services du Mécanisme.

Compétences

- **Professionnalisme** — Le titulaire du poste a une connaissance du droit pénal international et/ou du droit humanitaire et/ou du droit administratif. Il fait preuve d'un sens aigu de l'organisation, de la rédaction et des relations humaines ; il a une capacité avérée de mener des analyses juridiques approfondies et de travailler sous pression en respectant rigoureusement les délais fixés. Il est souhaitable que le candidat connaisse le système des Nations Unies, et très souhaitable qu'il connaisse les systèmes de justice pénale internationaux. Il tire fierté de son travail et de ses réalisations. Il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet. Il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés. Il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels. Il persévère face aux obstacles et aux difficultés. Il conserve son calme dans les situations de crise.
- **Aptitude à la communication** — Le titulaire du poste s'exprime avec clarté et efficacité, à l'oral comme à l'écrit. Il est à l'écoute des autres, s'efforce de bien les comprendre et sait réagir comme il faut. Il n'hésite pas à demander des éclaircissements et se montre ouvert au dialogue. Il sait adapter le langage, le ton, le style et la présentation au public auquel il s'adresse. Il est soucieux de partager l'information avec les intéressés et les tient au courant.
- **Esprit d'équipe** — Le titulaire du poste collabore avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'institution. Il sollicite les apports en appréciant à leur juste valeur les idées et la compétence de chacun ; il se montre disposé à apprendre des autres. Il fait passer l'intérêt général de l'équipe avant son intérêt particulier. Il accepte les décisions finales du groupe et s'y plie, même si celles-ci ne cadrent pas toujours avec son point de vue. Il partage les réussites de l'équipe et assume sa part de responsabilité dans ses échecs.
- **Planification et organisation** — Le titulaire du poste définit clairement des objectifs compatibles avec les stratégies convenues. Il hiérarchise les activités et les tâches urgentes et adapte les priorités en fonction des besoins. Il prévoit suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien. Il tient compte des risques et des imprévus dans la planification. Il suit l'exécution des projets et les modifie s'il y a lieu. Il tire le meilleur parti du temps dont il dispose.

QUALIFICATIONS

Formation :

Diplôme universitaire supérieur en droit, de préférence avec une spécialisation en droit international, pénal ou humanitaire. Un diplôme universitaire de premier cycle conjugué à deux (2) années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu du diplôme universitaire supérieur.

Expérience professionnelle :

Au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle dans le domaine juridique, assortie d'une progression des responsabilités, dans un cadre national ou international, en particulier en droit pénal, international, humanitaire ou administratif. Une expérience préalable dans un tribunal pénal international est très souhaitable.

MÉCANISME INTERNATIONAL DE L'ONU APPELÉ À EXERCER LES FONCTIONS RÉSIDUELLES DES TRIBUNAUX PÉNAUX

Connaissances linguistiques :

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Mécanisme. Pour le poste annoncé, une maîtrise parfaite de l'anglais à l'oral comme à l'écrit est indispensable. La connaissance pratique du français est très souhaitable.

Méthode d'évaluation :

Les candidats sélectionnés pourront être invités à passer une épreuve technique qui sera suivie d'un entretien visant à déterminer leurs compétences.

Remarque importante :

Toutes les offres d'engagement sont subordonnées à l'approbation du budget. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est résolu à atteindre l'objectif de parité hommes-femmes dans son personnel. Les femmes sont vivement encouragées à envoyer leur candidature.

La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme. Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Les Tribunaux internationaux n'étant pas intégrés au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

REMARQUE À L'ATTENTION DES CANDIDATS DÉJÀ PRÉSÉLECTIONNÉS

Les candidats présélectionnés doivent manifester leur intérêt et faire part de leur disponibilité pour les postes vacants en soumettant une version mise à jour de leur notice personnelle et une lettre de motivation.

Gratuité :

L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

Considérations générales

Aux termes du paragraphe 3 de l'article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Aucun candidat ne sera pris en considération par l'ONU s'il s'est rendu coupable de violation du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, d'exploitation sexuelle, d'atteinte sexuelle ou d'infraction autre qu'une infraction mineure au code de la route, ou s'il existe des motifs raisonnables de croire que le candidat a été impliqué dans la commission de l'un de ces actes. L'expression « exploitation sexuelle » désigne le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. L'expression « atteinte sexuelle » désigne toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion.

Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. Aucune restriction ne sera imposée par l'ONU à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour des informations plus détaillées, ils ou elles peuvent consulter le manuel d'instructions pour le candidat, en cliquant sur le lien hypertexte « Manuels » sur le côté supérieur droit de la page d'accueil de leur compte Inspira.

Les candidatures feront l'objet d'une évaluation et d'un examen préalable sur la base des informations soumises conformément aux critères d'évaluation de l'avis de vacance de poste et aux dispositions législatives internes applicables de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Assemblée générale, le Statut et le Règlement du personnel, les textes administratifs et les directives. Les candidats doivent fournir des informations exhaustives et précises conformément aux instructions fournies sur la plateforme Inspira. Une fois la candidature envoyée, aucune modification, suppression ou révision, ni aucun ajout ou changement ne pourra être fait. Il sera procédé à une vérification des références des candidats faisant l'objet d'une attention particulière pour s'assurer de l'exactitude des renseignements qu'ils ont fournis dans leur candidature.

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à 23 h 59 (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

COMMENT POSTULER :

Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>
